

Economies

Trucs et astuces !

Ayez les bons réflexes pour réduire votre facture d'énergie sans nuire à votre confort !

Le saviez-vous ?

- baisser de 1° la température d'une pièce permet de réduire de 7% sa facture de chauffage,
- une douche coûte en moyenne 2 fois moins cher qu'un bain,
- une ampoule basse consommation de 20 w éclaire comme une ampoule à incandescence de 75 w mais consomme 4 fois moins et dure 6 à 8 fois plus longtemps, soit une économie de 4,24 € par ampoule,
- éteindre sa télévision au lieu de la laisser en veille permet d'économiser 7,33 € par an.

La répartition des consommations par usage

Consommation d'électricité :
7 Kw/h par jour et par personne

- nettoyage (lave vaisselle / linge, sèche linge) : 35 %
- froid : réfrigérateur / congélateur : 32 %
- éclairage : 14 %
- audiovisuel : 12 %
- divers : 7 %

Consommation d'eau :
150 litres par jour et par personne

- bain / douche : 39 %
- sanitaire : 20 %
- linge : 12 %
- lave vaisselle : 10 %
- cuisine : 6 %
- voiture / jardin : 6 %
- divers : 6 %
- boisson : 1 %

Facturation et Paiement

La mensualisation

Avec la mensualisation, vous recevez 4 factures par an. Deux factures sont réelles, issues de la relève des compteurs, et deux sont estimées sur la base de l'année précédente.

Le prélèvement automatique, un service gratuit qui vous facilite la vie :

- Équilibre du budget
- Economie d'argent et de temps
- Sécurité

Vous payez en 10 fois par l'intermédiaire de votre organisme financier, tous les mois, 9 mensualités égales déterminées en fonction du montant des factures antérieures ou évaluées d'après un barème si vous êtes un nouveau client. En fin d'année, une régularisation est prévue sur solde de votre compte. Un échéancier personnalisé précisant les montants de la mensualité définie et les dates de vos prélèvements vous sera délivré.

Gignac Energie

1 av. Maréchal Foch - BP 11

Tel : 04 67 57 52 30

Fax : 04 67 57 80 02

contact@gignac-energie.com

<http://www.gignac-energie.com>

Accueil du public

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

En cas d'urgence

Service d'astreinte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

A consulter également :

La lettre d'information trimestrielle « Energie Infos »
le site internet : <http://www.ville-gignac.com>
rubrique « Gignac Energie »

Energie pratique

> Tarifs - Usage domestique

Edition 2010

Fiche pratique d'information de Gignac Energie
Régie municipale d'électricité, d'eau et d'assainissement

L'énergie locale

Gignac Energie

sommaire

Tarifs électricité

Tarifs eau / assainissement

Economies : trucs et astuces

Facturation et Paiement

Gignac Energie, Entreprise Locale de Distribution (ELD), assure la distribution de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Gignac. Elle est également chargée de l'extension et de l'entretien du réseau d'éclairage public. Créée en 1938, cette régie municipale permet aux gignacois d'avoir un interlocuteur unique de proximité pour répondre à toutes les questions relatives à la desserte en énergie de Gignac. De plus, Gignac Energie intervient en qualité de prestataire de services sur le réseau public communal ainsi que sur le territoire de plusieurs communes voisines. Pour mener à bien ses missions, Gignac Energie emploie 13 agents qui assurent un service d'astreinte 7j/7, 24h/24 afin de maintenir la continuité du service public.

Tarifs électricité - Usage domestique

Des tarifs intégrés, c'est à dire règlementés par le gouvernement

3 gammes tarifaires :

. **Tarif vert** : puissance souscrite supérieure à 250 KVA

=> Usages industriels

. **Tarif jaune** : puissance souscrite comprise entre 36 et 250 KVA

=> Usages petites et moyennes entreprises

. **Tarif bleu** : puissance souscrite égale ou inférieure à 36 KVA

=> Usages domestiques

Frais d'inscription électricité : 23.92 € TTC

Frais de mise en service express : 53.82 € TTC

Location disjoncteur Mono : 5.34 € HT par an

Location disjoncteur Tri : 10.32 € HT par an

TVA sur l'abonnement : 5.5 % depuis le 01/01/1999

TVA sur l'énergie : 19.6% depuis le 01/04/2000

Contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) : 0.045 centimes d'€ / Kw/h depuis le 01/03/2004

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) : instituée par la loi n°2004803 du 9 août 2004 au profit de la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG). L'assiette est constituée par la part fixe du traif d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Cette contribution est assujettie à la TVA. Jusqu'au 14 août 2009, le montant de cette contribution était intégré dans le prix des tarifs règlementés. Aujourd'hui, elle apparait désormais directement sur la facture.

Puissance souscrite en fonction des besoins (superficie, usages...)	Réglage Disjoncteur		Tarif bleu - Prix de l'abonnement en € TTC / mois			
	Mono	Tri	Option Petite fourniture	Option Base	Option Heures creuses	Option Tempo
3	15		4.5048			
6	30	10		5.1273	6.8997	
9	45	15		6.4672	10.6555	7.5433
12	60	20		11.2252	15.5718	13.9999
15		25		13.7256	19.7179	13.9999
18		30		16.2259	23.8641	13.9999
24		40		26.2906	39.7524	29.7299
30		50		36.3553	55.6407	29.7299
36		60		46.42	71.529	37.2626
Tarif bleu - Prix de l'énergie en € TTC / Kw/h						
	Prix kw	Prix kw		Heures pleines : 0.1003	Heures pleines : 0.0592	Jours bleus (300 j / an)
				Heures creuses : 0.0620	Heures creuses : 0.0458	Heures pleines : 0.0934
	0.0934	0.0937		Heures creuses au choix : Code D => 22h30 à 6h30	Jours blancs (43 j / an)	Heures creuses : 0.0749
				Code A => 23h30 à 7h30	Jours rouges (22 j / an)	Heures pleines : 0.4536
						Heures creuses : 0.1589
						Heures creuses : 22h à 6h

Tarifs eau - assainissement

Le juste prix du service

	Habitation raccordée eau usée €/ HT / m3	Habitation non raccordée eau usée €/ HT / m3
Eau	0.97	0.97
Assainissement	0.87	
Redevance lutte contre la pollution	0.19	0.19
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0.13	
Préservation des ressources en eau	0.05712	0.05712
Total HT	2.21712	1.21712
TVA 5.5%	0.12194	0.06694
Total TTC	2.33906	1.28406

Location compteur : 5.40 € TTC / mois

Frais d'inscription eau : 13.55 € TTC

A noter que la valeur du prix de l'eau et de l'assainissement est fixée par la commune et que la valeur des redevances est fixée par l'Agence de l'Eau.

Economies

Trucs et astuces !

Ayez les bons réflexes pour réduire votre facture d'énergie sans nuire à votre confort !

Le saviez-vous ?

- baisser de 1° la température d'une pièce permet de réduire de 7% sa facture de chauffage,
- une douche coûte en moyenne 2 fois moins cher qu'un bain,
- une ampoule basse consommation de 20 w éclaire comme une ampoule à incandescence de 75 w mais consomme 4 fois moins et dure 6 à 8 fois plus longtemps, soit une économie de 4,24 € par ampoule,
- éteindre sa télévision au lieu de la laisser en veille permet d'économiser 7,33 € par an.

La répartition des consommations par usage

Consommation d'électricité :
7 Kw/h par jour et par personne

- nettoyage (lave vaisselle / linge, sèche linge) : 35 %
- froid : réfrigérateur / congélateur : 32 %
- éclairage : 14 %
- audiovisuel : 12 %
- divers : 7 %

Consommation d'eau :
150 litres par jour et par personne

- bain / douche : 39 %
- sanitaire : 20 %
- linge : 12 %
- lave vaisselle : 10 %
- cuisine : 6 %
- voiture / jardin : 6 %
- divers : 6 %
- boisson : 1 %

Facturation et Paiement

La mensualisation

Avec la mensualisation, vous recevez 4 factures par an. Deux factures sont réelles, issues de la relève des compteurs, et deux sont estimées sur la base de l'année précédente.

Le prélèvement automatique, un service gratuit qui vous facilite la vie :

- Équilibre du budget
- Economie d'argent et de temps
- Sécurité

Vous payez en 10 fois par l'intermédiaire de votre organisme financier, tous les mois, 9 mensualités égales déterminées en fonction du montant des factures antérieures ou évaluées d'après un barème si vous êtes un nouveau client. En fin d'année, une régularisation est prévue sur solde de votre compte. Un échéancier personnalisé précisant les montants de la mensualité définie et les dates de vos prélèvements vous sera délivré.

Gignac Energie

1 av. Maréchal Foch - BP 11

Tel : 04 67 57 52 30

Fax : 04 67 57 80 02

contact@gignac-energie.com

<http://www.gignac-energie.com>

Accueil du public

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

En cas d'urgence

Service d'astreinte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

A consulter également :

La lettre d'information trimestrielle « Energie Infos »
le site internet : <http://www.ville-gignac.com>
rubrique « Gignac Energie »

Energie pratique

> Tarifs - Usage agricole
Edition 2010 et professionnel

Fiche pratique d'information de Gignac Energie
Régie municipale d'électricité, d'eau et d'assainissement

L'énergie locale

Gignac Energie

sommaire

Tarifs électricité

Tarifs eau / assainissement

Economies : trucs et astuces

Facturation et Paiement

Gignac Energie, Entreprise Locale de Distribution (ELD), assure la distribution de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Gignac. Elle est également chargée de l'extension et de l'entretien du réseau d'éclairage public. Créée en 1938, cette régie municipale permet aux gignacois d'avoir un interlocuteur unique de proximité pour répondre à toutes les questions relatives à la desserte en énergie de Gignac. De plus, Gignac Energie intervient en qualité de prestataire de services sur le réseau public communal ainsi que sur le territoire de plusieurs communes voisines. Pour mener à bien ses missions, Gignac Energie emploie 13 agents qui assurent un service d'astreinte 7j/7, 24h/24 afin de maintenir la continuité du service public.

Tarifs électricité - Usage agricole et professionnel

Des tarifs intégrés, c'est à dire règlementés par le gouvernement

3 gammes tarifaires :

. **Tarif vert** : puissance souscrite supérieure à 250 KVA

=> Usages industriels

. **Tarif jaune** : puissance souscrite comprise entre 36 et 250 KVA

=> Usages petites et moyennes entreprises

. **Tarif bleu** : puissance souscrite égale ou inférieure à 36 KVA

=> Usages agricoles et professionnels

(petits commerces, activités tertiaires)

Frais d'inscription électricité : 23.92 € TTC

Frais de mise en service express : 53.82 € TTC

Location disjoncteur Mono : 5.34 € HT par an

Location disjoncteur Tri : 10.32 € HT par an

TVA sur l'abonnement : 5.5 % depuis le 01/01/1999

TVA sur l'énergie : 19.6% depuis le 01/04/2000

Contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) : 0.045 centimes d'€ / Kw/h depuis le 01/03/2004

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) : instituée par la loi n°2004803 du 9 août 2004 au profit de la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG). L'assiette est constituée par la part fixe du tarif d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Cette contribution est assujettie à la TVA. Jusqu'au 14 août 2009, le montant de cette contribution était intégré dans le prix des tarifs règlementés. Aujourd'hui, elle apparaît désormais directement sur la facture.

Puissance souscrite en fonction des besoins	Réglage Disjoncteur		Tarif bleu - Prix de l'abonnement en € TTC / mois			
	Mono	Tri	Option Petite fourniture	Option Base Agri. / Prof.	Option Heures creuses Agri. / Prof.	Option Tempo
3	15		6.541			
6	30	10		7.3428	7.3639	
9	45	15		9.2102	12.2697	9.6955
12	60	20		11.394	17.1754	15.0759
15		25		13.5779	22.0812	15.0759
18		30		15.7617	26.9869	15.0759
24		40		25.6365 / 30.9643	44.9641 / 46.5150	31.3124
30		50		35.5113 / 38.1805	62.9413 / 63.7325	31.3124
36		60		45.3861 / 45.3966	80.9185 / 80.9501	39.2249
Tarif bleu - Prix de l'énergie en € TTC / Kw/h						
			0.0889	0.0963	Heures pleines : 0.0962 Heures creuses : 0.0581 Heures creuses au choix : Code D => 22h30 à 6h30 Code A => 23h30 à 7h30	Jours bleus (300 j / an) Heures pleines : 0.0576 Heures creuses : 0.0441 Jours blancs (43 j / an) Heures pleines : 0.0905 Heures creuses : 0.0699 Jours rouges (22 j / an) Heures pleines : 0.4536 Heures creuses : 0.1589 Heures creuses : 22h à 6h

Tarifs eau - assainissement

Le juste prix du service

	Habitation raccordée eau usée €/ HT / m3	Habitation non raccordée eau usée €/ HT / m3
Eau	0.97	0.97
Assainissement	0.87	
Redevance lutte contre la pollution	0.19	0.19
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0.13	
Préservation des ressources en eau	0.05712	0.05712
Total HT	2.21712	1.21712
TVA 5.5%	0.12194	0.06694
Total TTC	2.33906	1.28406

Location compteur : 5.40 € TTC / mois

Frais d'inscription eau : 13.55 € TTC

A noter que la valeur du prix de l'eau et de l'assainissement est fixée par la commune et que la valeur des redevances est fixée par l'Agence de l'Eau.